



Perte de carte de clé non reproductible par locataire

Par Clem9486

Bonjour,

J'ai fait l'état des lieux de sortie de mon logement de location. Il apparaît qu'aujourd'hui on me réclame 2 clés (j'en ai rendu 3). On me réclame également la carte de reproduction clé propriétaire qui m'aurait été remise à l'état des lieux d'entrée. Je n'ai aucun souvenir d'avoir eu une telle carte entre les mains, pour ce qui est des clés il a pu effectivement y avoir 2 clés manquantes pour lesquelles je suis prête à payer. Mais on me menace de devoir payer une nouvelle serrure sécurisée si je ne restitue pas cette carte. Est ce normal ? N'est ce pas le propriétaire qui est censé avoir cette carte ou du moins un double.

Si quelqu'un peut m'apporter ses lumières sur la question.

Merci beaucoup !

Par yapasdequoi

Bonjour,

Est-ce que la remise de cette carte est mentionnée sur l'état des lieux d'entrée ?

Sinon elle ne peut pas vous être réclamée.

Votre responsabilité est limitée au prix de la duplication des clés manquantes et rien de plus.

Par Clem9486

Bonjour, j'aurais effectivement signé la remise de la carte de reproduction qui ne me dit absolument rien la dessus c'est sûrement ma faute de ne pas avoir été vigilante à l'état des lieux d'entrée. Mais quand bien même n'est ce pas le propriétaire qui est censé avoir les éléments lui permettant de copier les clés ? Est ce que ça correspond à une arnaque connue ?

Par yapasdequoi

Euh non.

ça ressemble à une négligence de votre part.

Si le propriétaire a la preuve qu'il vous a remis la carte, vous êtes responsable de sa perte.